

**Saisine**

**Sur**

**« La décarbonation de la chaîne logistique alimentaire »**

(Décision du Bureau du 20 mai 2025 – NS 252110)

A l'exception des circuits courts de proximité, les filières agroalimentaires se caractérisent par une chaîne logistique à la fois longue et complexe. Elle va de la production à la commercialisation en passant par la transformation. Ces filières font intervenir différents acteurs parfois éloignés géographiquement les uns des autres.

En France métropolitaine, la matière première agricole est produite par des fermes de taille souvent modeste, disséminées sur l'ensemble du territoire, ce qui nécessite des opérations importantes de collecte puis de stockage intermédiaire. Celui-ci qui peut nécessiter des opérations connexes comme le séchage, implique la mise en œuvre de dispositifs fortement consommateurs d'eau et énergie. Il convient également de prendre en compte l'utilisation de matériels et d'intrants pour la production agricole. Parallèlement, une part croissante de l'alimentation intègre totalement ou partiellement, des denrées importées qui ont circulé sur de longues distances.

Ensuite intervient la transformation qui peut comprendre plusieurs étapes successives en fonction des caractéristiques du produit final. Elle est suivie de l'emballage, l'entreposage puis l'acheminement auprès des distributeurs qui assurent l'approvisionnement de leurs magasins ou de leurs clients restaurants, artisans..., avec la problématique cruciale du « dernier kilomètre. Enfin, il faut ajouter en bout de chaîne, les déplacements des consommateurs pour se rendre aux points de vente, dans la majorité des cas des moyennes et grandes surfaces installées à la périphérie des villes.

L'ensemble de ces opérations, transports et processus industriels, sont de fortes consommatrices d'énergies fossiles et donc des émettrices importantes de gaz à effet de serre, en particulier si les modes de production font appel à des matières premières génératrices de déforestation importée. Selon une récente étude, l'alimentation représente 24% des émissions de GES<sup>1</sup> des ménages français. Pour la FAO, les systèmes alimentaires sont à l'origine de plus du tiers de ces émissions au niveau mondial<sup>2</sup>.

Au regard de ces données et de l'importance vitale de l'alimentation pour une population sans cesse croissante, la décarbonation rapide et significative des filières considérées apparaît comme un enjeu majeur pour réussir l'indispensable transition écologique et lutter contre le changement climatique, tout en veillant à la sécurité alimentaire. L'avis examinera les différentes pistes pour réduire leur impact : réorganisation de certains processus, reterritorialisation de l'alimentation grâce à la déspecialisation agricole et industrielle régionale,

---

<sup>1</sup> BARBIER C., COUTURIER C., POUROUCHOTTAMIN P., CAYLA J-M, SYLVESTRE M., PHARABOD I., 2019, « L'empreinte énergétique et carbone de l'alimentation en France », Club Ingénierie Prospective Energie et Environnement, Paris, IDDRI.

<sup>2</sup> The share of agri-food systems in total greenhouse gas emissions global, regional and country trends 1990–2019, novembre 2021

innovations techniques, sensibilisation des consommateurs... Il formulera des préconisations visant à inciter et à faciliter leur mise en œuvre, en prenant en compte les conséquences potentielles en termes d'économie, et d'aménagement du territoire et d'emplois, tant au plan quantitatif que qualitatif, l'agroalimentaire étant le premier secteur industriel avec plus de 400.000 emplois. Il s'appuiera sur l'identification d'expériences de terrain portées par des collectivités, des entreprises, y compris coopératives, ou des associations ainsi que sur de récents travaux du CESE ayant abordé certains des thèmes concernés, comme les avis « *Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires* » de décembre 2020, « *Mission commerce* » de février 2021 ou encore « *Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la déforestation importée* » de mai 2020.

Enfin, l'avis s'attachera à prendre en compte la diversité des territoires. S'agissant de ceux de l'outremer, leur forte dépendance aux produits alimentaires importés ou provenant de la métropole justifierait une contribution de la délégation dédiée, voire un avis spécifique.

Au cours de sa réunion du 20 mai 2025, le Bureau a décidé de confier à la commission « Territoires, agriculture et alimentation » la préparation d'un projet d'avis simple qui pourrait faire l'objet d'une présentation en séance plénière durant le premier trimestre 2026.